

# PLAN LOCAL D'URBANISME

19U14

Rendu exécutoire le

## DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Date d'origine : Août 2017

4 a

1/5000è

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 8 septembre 2016

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 28 Septembre 2017

Urbanistes : Mandataires : ARVAL Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
30bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61  
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)

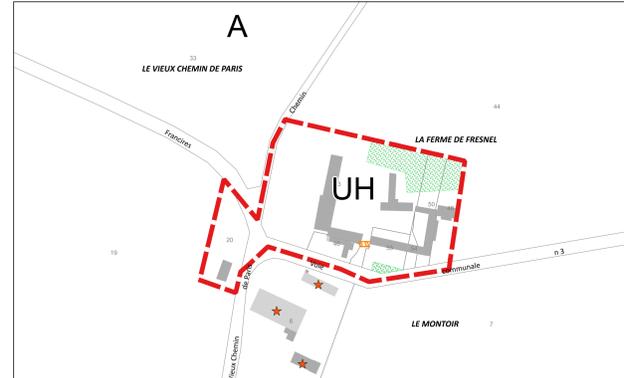
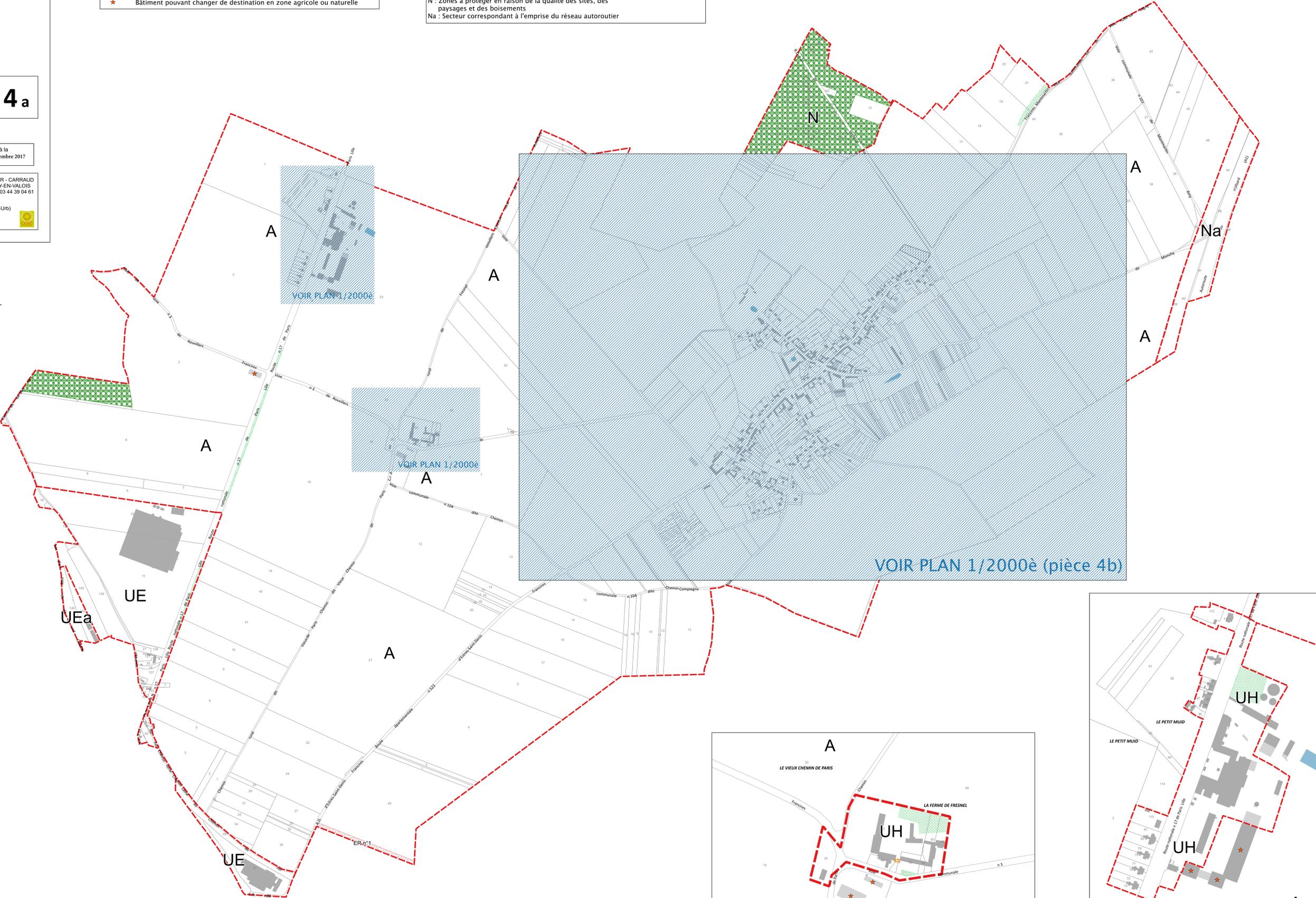
Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



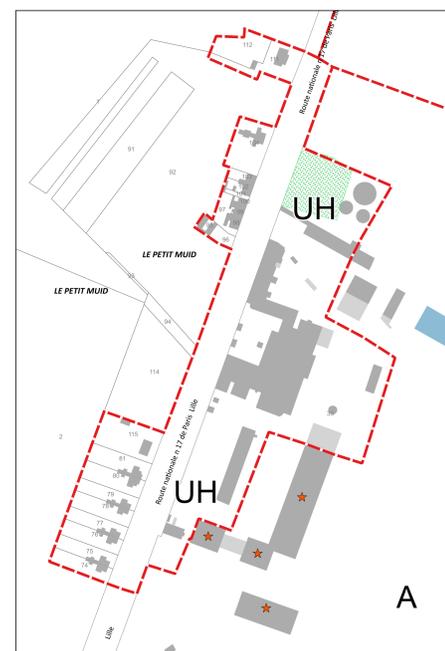
LEGENDE	
	Limites de zones
	Espaces boisés classés
	Emplacements réservés
	Éléments du paysage végétal à protéger ou à mettre en valeur
	Éléments du patrimoine à protéger ou à mettre en valeur : murs et portails
	Bâtiment pouvant changer de destination en zone agricole ou naturelle

ZONES	
<b>ZONES URBAINES</b>	
UH :	Zone mixte urbanisée des hameaux
UE :	Zone à vocation économique
<b>ZONES AGRICOLES</b>	
A :	Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
<b>ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES</b>	
N :	Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Na :	Secteur correspondant à l'emprise du réseau autoroutier

0 100 200 300 400 500 m



PLAN 1/2000è DU FRESNEL



PLAN 1/2000è DU HAMEAU DE LA SUCRIERIE